

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

Avis d'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 302-2017 amendant le plan d'urbanisme numéro 85-2005 de la Ville de Saint-Pascal afin d'agrandir l'aire d'affectation agricole.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 mars 2017, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 302-2017 amendant le plan d'urbanisme numéro 85-2005 de la Ville de Saint-Pascal afin d'agrandir l'aire d'affectation agricole.
2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1), une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue par le conseil municipal le **lundi 10 avril 2017, à 20 h 00**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 405, rue Taché, Saint-Pascal.
3. Lors de cette assemblée publique, le projet de règlement et les conséquences de son adoption seront expliqués. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.
4. Le projet de règlement et le présent résumé sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville au 405, rue Taché, Saint-Pascal, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30.

RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE PLAN D'URBANISME :

Le projet de règlement numéro 302-2017 amendant le plan d'urbanisme numéro 85-2005 vise à :

- modifier le plan d'affectation des sols de façon à agrandir l'aire d'affectation « Agricole (A) » à même une partie de l'aire d'affectation « Résidentielle à faible densité (Ra) » afin d'y inclure la totalité des zones RV1, RA22 et RA25;
- modifier le plan d'affectation des sols de façon à agrandir l'aire d'affectation « Agricole (A) » à même une partie de l'aire d'affectation « Commerciale mixte (CM) » afin d'y inclure la totalité des zones CM12 et CM13;
- retirer la mention du secteur « des chalets » dans la description de l'affectation résidentielle au plan d'urbanisme;
- ajouter une mention relative à la construction de résidences dans un îlot déstructuré tel que délimité au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Kamouraska dans la description de l'affectation agricole au plan d'urbanisme.

Donné à Saint-Pascal, ce 16^e jour de mars 2017.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 22 mars 2017 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 16 mars 2017.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA